



Intrusion dans messagerie personnelle

Par **Znounet**, le **18/11/2010** à **10:34**

Bonjour, je suis divorcé depuis le 01/10/10. Le 11/11/10, mon ex-femme a utilisé, à mon insu, ma messagerie électronique personnelle, protégée par mot de passe, depuis son domicile. Elle a sûrement agi comme cela car je ne lisais plus ses mails. De ma messagerie personnelle, elle m'a envoyé un mail à mon adresse de travail mais elle a peut-être également lu des mails qui ne la concernaient pas. Ensuite elle a supprimé le mail qu'elle m'a adressé. Cependant ce message est resté dans la corbeille, c'est ainsi que j'ai constaté son intrusion. Depuis, j'ai changé de mot de passe. Je trouve cet acte inadmissible. Quels sont mes recours, droits suite à cette intrusion ? Dois-je entamer une procédure judiciaire ? Merci pour vos réponses. Cordialement

Par **mimi493**, le **18/11/2010** à **13:42**

Le problème est celui de la preuve. Vous pouvez déposer plainte mais contre X (pour éviter, si ça n'aboutit pas, une plainte en dénonciation calomnieuse)

Par **Znounet**, le **19/11/2010** à **12:08**

Bonjour, merci pour votre réponse. Le contenu de ce mail est sans équivoque. C'est elle qui l'a écrit. Quelles sont les sanctions auxquelles elle s'expose si je porte plainte contre elle ? Merci de votre ou vos nouvelles réponses

Par **mimi493**, le **19/11/2010 à 12:13**

Le contenu de ce mail est sans équivoque. C'est elle qui l'a écrit. rnrnNon, qui prouve que vous ne l'avez pas écrit, vous, pour l'incriminer ? ça sera à vous de prouver, pas à elle.rnDonc ne portez pas plainte contre elle, mais contre X

Par **Znounet**, le **19/11/2010 à 12:18**

Très bien,rnmerci beaucoup de vos conseils et d'avoir considéré ma question.rnrnCordialement